



AVIS
Compétition de patinage synchronisé de Trois-Rivières

PRÉSENTÉ PAR
CPA Synchro Mauricie
Région Mauricie

DU : 24 mars, 2018

AU : 24 mars, 2018

SANCTION : S-17-128

Sanctionné par Patinage Québec

Détail de sanction – COMPÉTITION PATINAGE SYNCHRONISÉ

CPA Synchro Mauricie

ANNONCE LA TENUE DE Compétition de patinage synchronisé de Trois-Rivières

Dates : 24 mars, 2018 au 24 mars, 2018

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada. Pour cette compétition de patinage synchronisé, les 18 régions du Québec sont invitées.

1. Section Ontario
2. Section Nouvelle-Écosse
3. Section Nouveau-Brunswick
4. Section Terre-Neuve
5. Section Ile-du-Prince-Édouard
6. Section Manitoba

Président(e) comité organisateur : Mariane Trépanier-Bettez
Téléphone : 819-699-5030 Courriel : mariane.trepanierbettez@hotmail.com
Représentant(e) technique : Nancy Arial
Spécialiste de données en chef : Claudine Hébert
Spécialiste de données informatiques : Lucie Lorrain

PATINAGE QUÉBEC **N^O DE SANCTION : S-17-128**

NOM DE L'HÔTE : CPA Synchro Mauricie
SITE INTERNET : <https://magistralles.jimbo.com>
COURRIEL : mariane.trepanierbettez@hotmail.com
TÉLÉPHONE : 819-699-5030

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Colisée de Trois-Rivières
1740 Avenue Gilles-Villeneuve
Trois-Rivières, QC, G8Y 7B6

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de : 85' X 185'

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Aucune restriction

6. Inscriptions

Postale: Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque équipe désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés au plus tard le 24 février, 2018 à l'adresse suivante :

A/S Sophie Jourdain
CPA Synchro Mauricie
5590 rue de Marseille
Trois-Rivières, QC, G8Y 4M3
sophiejourdain@hotmail.com

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7. Mode(s) de paiement :

- Chèque ou mandat poste

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de CPA Synchrono Mauricie et datés **au plus tard le 24 février, 2018**. À l'adresse suivante :

A/S Sophie Jourdain
CPA Synchrono Mauricie
5590 rue de Marseille
Trois-Rivières, QC, G8Y 4M3
sophiejourdain@hotmail.com

Aucun chèque postdaté après le 24 février, 2018 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 30\$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription

85 \$ par équipe (patine 2 fois)

0 \$ par équipe (patine 1 fois) en Norme de performance

15 \$ par athlète

9. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs **CPC** est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (Pré-Juvenile et plus)
- **Le système de « Norme de Performance avec classement »**. Catégorie Élémentaire
- Le système de « **Norme de Performance** » Catégorie Débutant I et II

Si les équipes patinent 2 fois : (CPC)

Le jugement des catégories ayant seulement un programme libre est comme suit :

- Chaque équipe exécute son programme libre deux fois, devant deux jurys de juges différents. Les résultats finaux tiendront compte des résultats combinés des deux performances et seront établis à l'aide de coefficients, comme suit :
- Pour la première partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 0,5. Pour la seconde partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 1,0.
- Le tirage au sort pour le second programme libre sera déterminé selon le classement, en fonction des résultats du premier programme, de la même façon que pour une épreuve comportant un programme court et un programme libre.

- La deuxième note (composantes du programme) servira à départager les égalités dans les deux programmes libres.

10. Musique

Chaque équipe devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

11. Accréditation des participants

La gérante de l'équipe doit procéder à l'inscription de son équipe aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

Feuille de contenu de programme par courriel : sophiejourdain@hotmail.com

Date limite : 24 février, 2018

12. Accréditation des entraîneurs

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme entraîneurs primaires de Patinage STAR (niveau 1) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membre en 2017-2018
 - Preuve de certification

- Carte valide de premiers soins
- Preuve que le BackCheck est à jour

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification d'entraîneurs primaires de Patinage STAR, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. **Ils doivent la porter au cou en tout temps.**

13. Frais d'admission

12 ans et Plus : 12 \$

5 ans et moins : Gratuit

6 à 11 ans : 7 \$

Note : Guichet automatique sur place.

Les équipes et leurs chaperons auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

14. Gérants d'équipe et accompagnateurs

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

Si le gérant d'équipe ou le chaperon est également entraîneur, il doit satisfaire à toutes les exigences d'un entraîneur professionnel pour les épreuves auxquelles son équipe participe, en plus d'avoir la certification du PNCE de niveau approprié, un certificat de secourisme valide et être un entraîneur membre de l'association.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et deux accompagnateurs, soit un total de cinq personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription sous Personnel participant.

L'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire. Les accompagnateurs sont autorisés à rester dans les vestiaires SEULEMENT; il leur est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

15. Prix

15.1 Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premières équipes de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 équipes à une épreuve, ces équipes recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule équipe, l'équipe recevra une médaille.

15.2 Volet Norme de Performance (Débutant I et Débutant II)

Les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

15.3 Volet Norme de Performance avec classement (Élémentaire)

Des médailles seront remises aux 3 premières équipes et toutes les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

16. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.
au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

17. Horaire de la compétition (Sélectionnez un seul mode de diffusion)

Un horaire provisoire sera disponible sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

18. Formation des groupes

Les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

19. Vidéo

Non Disponible.

20. Photos

Non Disponibles.

21. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

22. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Hôtel Gouverneur Trois-Rivières
975 rue Hart
Trois-Rivières , Qc, G9A 4S3
819-379-4550

Delta Trois-Rivières Hotel
1620 rue Notre-Dame Centre
Trois-Rivières, Qc, G9A 6E5
819-376-1991

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) substituts par équipe.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les exigences techniques en patinage synchronisé de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

CATÉGORIES

- **SENIOR**
Les équipes Senior comprennent 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Court : Max. 2 min. 50 sec. et
Libre : 4 min. 30 sec. (+ / – 10 sec.)
- **OUVERTE**
Une équipe Ouverte est composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Libre : 4 min. (+ ou – 10 sec.)
- **JUNIOR**
Les équipes Junior comprennent 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Court : Max. 2 min. 50 sec. et
Libre : 4 min. (+ / – 10 sec.)
- **INTERMÉDIAIRE**
Une équipe Intermédiaire est composée de 12 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Libre : 4 min. (+ / – 10 sec.)
- **NOVICE**
Une équipe Novice est composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, mais de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Libre : 3 min. 30 sec. (+ / – 10 sec.)

- **PRÉ-NOVICE**
 Une équipe Pré-Novice est composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition mais ne doivent pas être âgé(e)s de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **JUVÉNILE**
 Une équipe Juvénile est composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75% des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 13 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **PRÉ-JUVÉNILE**
 Une équipe Pré-Juvénile est composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **ÉLÉMENTAIRE**
 Une équipe Élémentaire est composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **DÉBUTANT I**
 Une équipe Débutant I est composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75% des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition
Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **DÉBUTANT II**
 Une équipe Débutant II est composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Libre : Max. 2 min.10 sec.

- **ADULTE PSY I**

Une équipe Adulte PSY I est composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans ou plus le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 40 sec.

- **ADULTE PSY II**

Une équipe Adulte PSY II est composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 25 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY III**

Une équipe Adulte PSY III est composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 35 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.